

SOTRAPIL- Franchissement à la Hausse du seuil de 20%

Par courrier reçu le 28 janvier 2009, le GROUPE DRISS MARHABA agissant de concert a déclaré avoir franchi en hausse, le 23/01/2009, le seuil de 20% des droits de vote et détenir de concert 693 257 actions représentant autant de droits de vote, soit 21,19% du capital de la SOTRAPIL.

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition sur le marché de 203 263 actions SOTRAPIL.

La participation du GROUPE DRISS MARHABA dans le capital de la SOTRAPIL après le franchissement du seuil de 20% est la suivante :

Identité	Nombre d'actions et de droits de vote	%
Mhammed DRISS	23	0,00
MARHABA PALACE	453 807	13,87
MARHABA BEACH	207 772	6,35
ESSALAMA - SICAF	11 632	0,36
Société des Industries Chimiques du Fluor	20 000	0,61
HOTEL SALEM	23	0,00
TOTAL	693 257	21,19

Le déclarant vise au cours des douze prochains mois :

- de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et de nouveaux droits de vote ;
 - de céder les actions et les droits de vote lui appartenant ;
- et qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 28 janvier 2009 par le représentant de MAXULA BOURSE, Intermédiaire en bourse.